



Ressource en eau : Ma commune exemplaire

Vous souhaitez vous engager pour préserver la ressource en eau sur votre commune ? De nombreux leviers existent ! Les CPIE de la région Auvergne-Rhône-Alpes vous accompagnent dans la mise en action sur votre territoire.

mots clefs

Préserver

Sensibiliser

Impliquer

Expérimenter

Adapter ses

pratiques

Inciter



L'action citoyenne en faveur de la ressource en eau

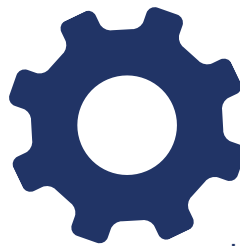
Les communes jouent un rôle clé pour fédérer autour de la réduction de l'usage de la ressource en eau. Elles sont en capacité à inciter les acteurs et actrices (citoyen.nes, associations, entreprises...) à mettre en place des actions bénéfiques à la préservation de cette ressource :

- Apporter de l'information aux citoyen.nes (diffusion de messages, soirée de sensibilisation, partage de bonnes pratiques dans les écoles, dans les bâtiments communaux...)
- Diffuser, appliquer et justifier la réglementation (gestion des eaux pluviales, arrêtés de sécheresse...)
- Outiller les citoyen.nes du territoire (distribution de kits hydroéconomiques, aide à l'achat de récupérateurs d'eau, organiser des ateliers d'échange de pratique...)

L'usage de l'eau dans les espaces verts

Les espaces verts sont centraux dans les communes : ils habillent le paysage et participent à mettre en avant le patrimoine communal. Plusieurs adaptations des pratiques peuvent réduire leur consommation en eau et passent également par la formation des agents concernés :

- Privilégier des espèces locales et adaptées (résistantes à la sécheresse, vivaces, végétal local...)
- Agir sur l'eau pluviale (favoriser l'infiltration, installer des récupérateurs d'eau)
- Adapter les pratiques d'arrosage (horaires, fréquence, quantités...)
- Prendre soin du sol (pas de sol à nu, compost naturel)
- Gestion différenciée (pratiques de tonte adaptées...)



Les économies d'eau dans le bâti

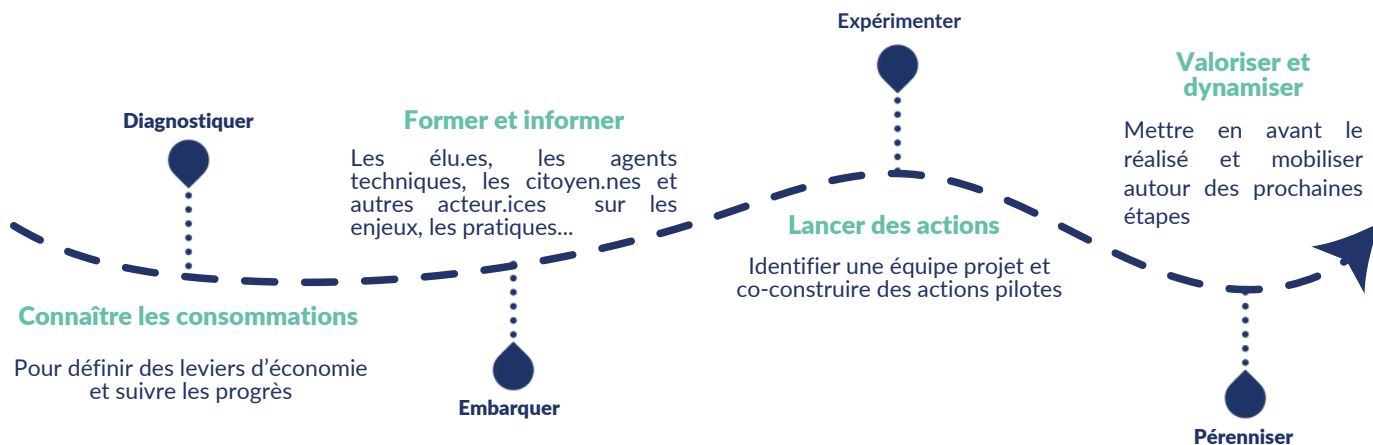
Les bâtis communaux peuvent être une grande source de consommation d'eau. Des équipements et changements de pratiques peuvent être mis en place pour réduire les quantités consommées :

- Diagnostic de la consommation, des équipements et usages
- Installation de compteurs et de sous compteurs avec suivi régulier
- Installation d'équipements hydroéconomiques (mousseurs, mitigeurs à butée).
- Sensibiliser les usagers de ces bâtiments (affiches dans les salles d'eau, temps d'information).
- Favoriser les matériaux infiltrant pour les espaces extérieurs (parkings, cours...) et augmenter la végétalisation aux alentours du bâti

Ces actions vous intéressent ? On peut vous accompagner !

Des étapes clés :

A ARTICULER selon vos besoins



Nos savoirs-faire

Apporter de la ressource

- Informer sur la ressource en eau et les spécificités locales
- Partager des outils et des retours d'expériences

- Mobiliser différents publics
- Mettre à disposition les compétences des CPIE et solliciter les expertises nécessaires
- Accompagner le montage de dossier et recherche de financement

Rôle d'interface

Animer la démarche

- Faciliter l'action commune
- Concertation et co-construction
- Animer des temps conviviaux et de célébration des avancées

- Valoriser la gestion différenciée
- Favoriser la biodiversité dans les espaces publics
- Accompagner à la gestion intégrée des eaux pluviales

Expertise biodiversité

qui sommes nous ?

L'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) Auvergne Rhône-Alpes, et les CPIE de la région, portent une ambition régionale de mobiliser les acteurs du territoire vers une nécessaire transition écologique.



URCPIE Auvergne-Rhône-Alpes :

contact@urcpiе-aura.org

www.urcpiе-aura.org/

Retrouvez le contact de vos CPIE en territoire sur notre site !

